



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 12 juillet 1968

à 15 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Point 2 de l'ordre du jour: Examen général de la politique économique et sociale internationale (<i>suite</i>)	
Orateurs:	
M. Åström (Suède)	53
La princesse Achraf Pahlavi (Iran)	55
M. Benler (Turquie)	56
M. Heyer (Confédération internationale des syndicats libres)	57
M. Pietryga (Confédération internationale des syndicats chrétiens)	58

Président : M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4454, E/4467/Rev. 1, E/4486/Add. 1, E/4488 et Add. 1 à 5, E/4496, E/4511 (Summary), E/4515, E/4525, E/4551; E/CN. 5/417 et Corr. 1 et Add. 1 et 2 et Summary; E/CN.11/825; E/CN.12/806, E/CN.12/808 et Add. 1; E/CN.14/409; E/ECE/703) (*suite*)

1. M. ÅSTRÖM (Suède) dit que la première Décennie des Nations Unies pour le développement a servi de cadre à une action internationale concertée en vue du développement. La première Décennie n'a pas été tout à fait satisfaisante, mais elle a permis de tirer des leçons et d'acquiescer beaucoup de connaissances utiles. Il appartient maintenant aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies de tirer parti de l'expérience acquise pour préparer la deuxième Décennie du développement, pour laquelle on devra reconnaître la nécessité absolue d'une planification à long terme et d'un effort international de développement à la mesure de l'ampleur et de la complexité des problèmes du développement. La Décennie devrait inciter les peuples et les gouvernements à tout mettre en œuvre pour atteindre deux buts pratiques qui, de l'avis du représentant de la Suède, devront être définis de manière plus claire que cela n'a été le cas pour la première Décennie, à savoir la croissance économique et l'apport d'aide extérieure.

2. Le Secrétaire général étudie en ce moment activement, en consultation étroite avec d'autres organes et organisations, la question complexe du contenu même de la deuxième Décennie du développement, et la délégation suédoise espère que trois points importants retiendront l'attention. Le premier est le rôle que doivent jouer les organismes des Nations Unies. Le deuxième est de savoir comment l'apport d'aide extérieure fournie par voie multilatérale aussi bien que bilatérale pourrait être accru à des conditions aussi satisfaisantes que possible pour les

pays en voie de développement. Le troisième est de savoir comment les plans de développement national des pays en voie de développement pourront être intégrés dans une stratégie d'ensemble du développement.

3. Le fait que les activités d'ordre économique et social des organismes des Nations Unies tendent actuellement, avant tout, à résoudre le problème du développement appelle une coopération étroite et permanente. C'est pourquoi il ne suffit pas que les activités de ces organismes soient programmées et menées dans le cadre de certains objectifs d'ensemble fixés par les gouvernements; il faut aussi uniformiser les procédures et les méthodes. Les gouvernements qui ont créé ces organismes pour servir leurs intérêts communs doivent chercher à convenir des mesures à prendre pour transposer sur le plan pratique l'idée d'un effort véritablement concerté et d'une stratégie globale du développement. Les résultats obtenus récemment à ce sujet sont encourageants et les préparatifs en vue de la deuxième Décennie du développement ont suscité de nouvelles attitudes et de nouvelles mesures en vue d'une plus grande unité de vue et d'action. De plus, plusieurs institutions spécialisées élaborent actuellement des plans et des projections à long terme qui, sans être le fruit d'une planification centrale, n'en constitueront pas moins des éléments utiles de la stratégie d'ensemble. La délégation suédoise se félicite également de la décision que le Conseil d'administration du PNUD a prise en vue d'entreprendre une étude de la capacité des organismes des Nations Unies qui devra permettre de répondre à un certain nombre de questions sur des problèmes d'organisation, de même que sur les fonctions, la nature, la stratégie, les procédures d'élaboration des programmes et les méthodes opérationnelles de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Conseil s'inspirera de cette étude, qui lui servira d'instrument de base pour la coordination d'ensemble, lorsqu'il élaborera des plans en vue de la deuxième Décennie du développement.

4. Les moyens d'accroître le courant de ressources extérieures constituent un problème crucial à propos de la deuxième Décennie du développement. Un progrès sensible a été accompli à cet égard à la deuxième session de la CNUCED, à New Delhi, les pays développés ayant accepté une nouvelle définition de l'objectif de 1 % selon laquelle les transferts des pays développés seront en pourcentage du produit national brut et non du revenu national net. Plusieurs pays, dont la Suède, ont même été plus loin, et le Parlement suédois a adopté récemment un plan en vertu duquel les allocations budgétaires et autres transferts nets officiels à long terme atteindront 1 % du produit national brut pendant l'exercice financier 1974/75. Cela impliquera pendant les sept années à venir un accroissement annuel moyen des crédits budgétaires d'environ 25 %. De plus, pour assurer une base financière

stable à la planification et aux nouveaux engagements au titre des programmes d'assistance multilatérale, le Parlement suédois a approuvé une proposition gouvernementale de plan de base fixant les montants minimaux de crédits pendant les trois exercices allant jusqu'à 1970/71.

5. Une autre question d'importance cruciale est ce qui pourra être fait pour permettre aux pays en voie de développement de mieux utiliser leur potentiel d'exportation. Seuls des résultats limités ont été obtenus dans ce sens à New Delhi. Toutefois, une voie a été ouverte, du moins en principe, à l'accroissement des exportations des pays en voie de développement, notamment par l'accord sur les principes d'un système de préférences tarifaires.

6. Le développement étant une responsabilité commune des pays développés et des pays en voie de développement, une stratégie du développement qui ne spécifierait pas les objectifs à atteindre par les pays en voie de développement, ou qui ne tiendrait pas compte de leurs plans nationaux et régionaux, serait déficiente. C'est pourquoi une certaine interaction est essentielle entre les efforts, au niveau national et au niveau international, et la délégation suédoise estime que les représentants sur place des Nations Unies peuvent rendre des services précieux en aidant à élaborer les plans nationaux de développement, et notamment en donnant des avis aux gouvernements bénéficiaires sur les diverses formes d'assistance extérieure disponibles. A cet égard, on doit se rappeler que, si bien conçu que soit un plan, ces objectifs ne peuvent être atteints sans la volonté politique de suivre une politique déterminée. Il est donc évident que le succès de la deuxième Décennie du développement dépendra de la mise en œuvre efficace des plans nationaux dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement.

7. L'allusion du Secrétaire général, dans sa déclaration d'ouverture (1531^e séance), aux troubles dont souffrent tant de pays riches reflète la conviction, qui est aujourd'hui celle des jeunes, que la génération précédente n'a pas saisi l'importance vitale de l'élimination des barrières entre les races, et entre les riches et les pauvres. Les jeunes de ces pays sont inspirés par un sentiment de solidarité mondiale, et à leur désir d'un effort total pour établir la justice et des conditions de vie convenables, doit répondre une volonté ferme de réforme économique et sociale dans les pays en voie de développement. C'est pourquoi il est essentiel de faire tout ce qui est possible pour donner aux jeunes un véritable sentiment de participation aux travaux d'ensemble de l'ONU, qui constitue encore le plus grand espoir d'un monde pacifique et juste. M. Åström espère que le Conseil étudiera les moyens de donner une forme d'expression au souci qu'il a mentionné.

8. Le programme d'assistance en cas de catastrophes naturelles doit aussi témoigner d'une solidarité mondiale grandissante. Cette assistance est plus efficace si elle est convenablement organisée à l'avance, à la fois dans les pays où des catastrophes naturelles risquent de se produire et dans ceux qui sont disposés à accorder leur aide. La délégation suédoise a l'intention de présenter certaines propositions sur ce sujet au titre du point 26 de l'ordre du jour. En outre, il est nécessaire d'accorder d'urgence une assistance humanitaire, de nature strictement apoli-

tique, aux victimes des événements dramatiques du Nigeria, et la délégation suédoise espère qu'elles recevront toute l'aide nécessaire des gouvernements et d'organisations internationales telles que la Croix-Rouge.

9. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général a parlé du rapport critique entre la population et les ressources, et a analysé le progrès des efforts faits pour instituer des politiques et un mécanisme de ralentissement de l'accroissement démographique. La délégation suédoise se félicite de voir que l'on attache maintenant à ce problème l'importance qui convient et qu'un nombre croissant d'organismes des Nations Unies sont à même de fournir une assistance active et concrète. Elle espère que les ressources du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques seront utilisées au mieux, en fonction des besoins réels des pays en voie de développement. A son avis, l'objectif devrait être la liberté de chaque famille de décider elle-même de sa dimension, compte tenu de la santé physique et mentale de la mère et du bien-être et de l'éducation des enfants.

10. Un autre problème, lié dans une certaine mesure au précédent, est celui du milieu humain, qui s'est détérioré en raison de l'utilisation incontrôlée des innovations techniques ainsi que d'une industrialisation et d'une urbanisation insuffisamment planifiées. La délégation suédoise estime qu'il faut aborder les divers aspects de ce problème à l'échelon mondial et c'est pourquoi elle a demandé que le Conseil l'examine. Les pays en voie de développement connaîtront probablement de plus en plus des difficultés analogues et il convient donc de les aider, pendant qu'il en est encore temps, dans leurs efforts pour prévenir les divers effets secondaires néfastes des processus en question. La délégation suédoise connaît les travaux importants effectués dans ces domaines par différents organes des Nations Unies mais, comme elle estime qu'une action intensifiée s'impose à la fois au niveau national et au niveau international, elle a proposé la convocation en 1970 ou 1971 d'une conférence des Nations Unies sur les problèmes du milieu humain (voir E/4466/Add.1). Une large discussion des problèmes en question aiderait à attirer l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur l'importance du problème et à déterminer les aspects de ce problème qui ne pourront être résolus que par la coopération et l'entente internationales. La délégation suédoise n'envisage pas la nécessité d'innovations institutionnelles à cette fin; le CAC pourrait assurer la coordination nécessaire au niveau administratif entre les différentes institutions spécialisées intéressées.

11. Comme la Suède cessera bientôt d'être membre du Conseil, M. Åström désire formuler quelques observations sur le rôle du Conseil dans le système des Nations Unies. Dans sa fonction primordiale de conseil de direction, le Conseil semble être inutilement surchargé par l'examen détaillé de questions d'une nature hautement technique. Il pourrait envisager, lorsqu'il conviendrait, de constituer des sous-comités ou des groupes de travail pour l'examen préparatoire des rapports de certaines commissions, ainsi que de questions techniques du genre de celles dont il s'est occupé à sa quarante-quatrième session. En ce qui concerne son deuxième rôle, celui de forum pour la discussion

à un échelon élevé de la politique économique et sociale internationale, la délégation suédoise considère que ses débats n'ont pas eu l'effet attendu sur l'opinion publique et sur les gouvernements, peut-être parce que ses débats sont complétés par des discussions analogues à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, au Conseil d'administration du PNUD, à l'ONUDI, etc. Aussi la délégation suédoise est-elle convaincue que, dans l'avenir, les travaux les plus importants du Conseil concerneront son troisième rôle, qui est un rôle de coordonnateur de toutes les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, car une proportion croissante des activités internationales porte sur les problèmes du développement et il faut prendre le plus grand soin d'assurer une utilisation efficace des ressources limitées disponibles. Si on laisse le Conseil jouer un rôle plus central dans la coordination des activités des institutions spécialisées, il y aura peut-être moins besoin des efforts de coordination considérables déployés à l'heure actuelle directement par ces institutions. Il serait peut-être utile aussi de se demander si le Conseil ne fonctionnerait pas plus efficacement s'il adoptait un calendrier plus souple que les deux sessions annuelles actuelles, et s'il conviendrait de tenir des sessions plus courtes et plus fréquentes, et de maintenir le Conseil, pour ainsi dire, en session permanente. Dans ce cas, cette procédure faciliterait-elle la tâche du Secrétariat, qui prépare la documentation, et celle des délégations, et en particulier celle des petits pays qui ont à l'assimiler ?

12. La princesse Achraf PAHLAVI (Iran) déclare que la situation économique mondiale n'est pas très encourageante. La plupart des pays en voie de développement ne sont pas en mesure d'atteindre le taux de croissance modeste de 5 % fixé comme objectif pour la présente Décennie du développement et, même si un taux de 5 ou 6 % était atteint, l'écart entre les riches et les pauvres ne se réduirait pas. La Proclamation de Téhéran¹ dit que cet écart croissant fait obstacle au respect effectif des droits de l'homme dans la communauté internationale et elle affirme l'interdépendance des facteurs économiques, sociaux et autres dans la promotion des droits de l'homme. A ce sujet, la délégation iranienne se réjouit que le représentant du Royaume-Uni ait souligné l'importance de la question des droits de l'homme.

13. La deuxième session de la CNUCED n'a pas été la conférence de l'action, comme beaucoup l'avaient espéré. Certains résultats positifs ont néanmoins été obtenus, notamment dans le domaine des préférences, et, de toute manière, le peu de succès de la Conférence peut être imputé pour une part à la situation économique mondiale dans son ensemble et à la crise économique et monétaire du monde occidental. On peut toutefois relever un certain nombre de mesures constructives prises dans certains pays avancés, par exemple l'adoption d'un système de préférences par l'Australie, les récentes mesures prises par l'Autriche, l'affectation par plusieurs pays de montants équivalant à 1 % de leur produit national brut à l'aide au développement, la décision des membres de

l'OCDE d'accorder des préférences sans réciprocité. L'aide apportée par les organismes des Nations Unies a aussi progressé en volume et en efficacité.

14. Les causes de la pauvreté sont bien connues; la question est de savoir si les pays désirent sincèrement mettre en œuvre la stratégie globale qui seule pourra réduire l'écart dangereux entre les nations riches et les nations pauvres. Dans la préparation de la deuxième Décennie du développement, il faut tenir compte des facteurs espace et temps — le facteur espace parce que les besoins à satisfaire vont en augmentant et en se diversifiant, et le facteur temps parce que le rythme de l'histoire ne cesse de s'accélérer.

15. Si les pays en voie de développement doivent parcourir, entre 1968 et l'an 2000, les chemins que les pays industrialisés ont parcourus en plusieurs siècles, ils seront encore, au début du XXI^e siècle, en train de ramper sur la terre tandis que les nations avancées sillonneront l'espace. Il faut plutôt que les pays en voie de développement s'orientent vers un nouveau type de civilisation, de manière à atteindre le seuil de l'an 2000 en égaux des pays riches.

16. Il faut aussi réduire l'abîme entre le niveau culturel des nations riches et celui des nations pauvres. L'accumulation du savoir est au moins aussi importante que celle du capital dans la lutte contre le sous-développement. Or non seulement les pays en voie de développement souffrent d'une pénurie de spécialistes, mais, de plus, ils assistent à un exode des compétences. Dans le domaine du développement, la question du développement culturel et scientifique se pose de plus en plus à côté de celle de l'expansion purement économique. Des hommes sans instruction n'ont ni la capacité ni le désir de s'insérer dans un processus de développement. C'est pourquoi la princesse Achraf Pahlavi se préoccupe personnellement de la lutte contre l'analphabétisme, tant sur le plan national que sur le plan international.

17. Passant au problème de la jeunesse, elle dit que les jeunes des pays en voie de développement souffrent d'un sentiment de frustration devant l'insuffisance des moyens de formation. Le genre d'émancipation dont ils ont besoin est une intégration dans le mouvement même du développement, à la fois comme éléments moteur et comme bénéficiaires. Et, pour cela, il leur faut acquérir rapidement l'esprit scientifique du monde moderne. Malheureusement, les investissements dans le domaine de l'enseignement et de la formation ne suivent pas toujours l'évolution démographique, et il se crée un « cercle vicieux de l'aculture ». L'enfant d'un village est façonné par son milieu primitif et les deux tiers de la population mondiale vivent justement dans les régions rurales. La question du transfert de la science et des techniques, dont la responsabilité incombe presque exclusivement aux pays avancés, devra donc s'inscrire au cœur même de la deuxième Décennie du développement. Là encore, l'absence d'une stratégie commune se fait sentir.

18. Il ne faut pas blâmer uniquement les pays industrialisés pour l'absence de progrès dans le développement économique. Les pays en voie de développement ont besoin de mobiliser leurs ressources, d'entreprendre les réformes de structure nécessaires, d'élaborer des plans réalistes et de déterminer les priorités qui s'imposent. Ils

¹ Adoptée par la Conférence internationale des droits de l'homme à sa 27^e séance plénière.

doivent également explorer les possibilités de coopération régionale. Il y a lieu de signaler à ce sujet les avantages que l'Iran, le Pakistan et la Turquie ont tirés du système de coopération régionale pour le développement qu'ils ont institué. La question des groupements régionaux, indispensables au développement, devrait également être inscrite au programme de la deuxième Décennie du développement. Il serait illusoire de croire que les organismes des Nations Unies peuvent, avec leurs ressources limitées, résoudre tous les problèmes du développement; la nouvelle Décennie ne devra donc pas se contenter de mettre en route des projets multilatéraux. Elle devra servir de cadre à toute l'action internationale et nationale et formuler les principes de la stratégie globale du développement dont le besoin se fait si cruellement sentir.

19. Il faudra recourir à des innovations pour insuffler un sang nouveau à la lutte dans laquelle les peuples du monde sont engagés. C'est dans cet esprit que, parlant récemment à l'université Harvard, S. M. I. le Chahinchah a proposé la création, dans le cadre des Nations Unies, d'une « légion du bien-être », armée pacifique où toute personne, quelles que soient sa nationalité, sa race ou sa religion, pourrait servir la cause de l'humanité entière et aider à gagner la bataille contre la pauvreté, l'ignorance, la faim et l'injustice sociale.

20. M. BENLER (Turquie) déclare que le lien entre la deuxième session de la CNUCED et la Conférence internationale des droits de l'homme n'a pas été un lien superficiel, car ce n'est que lorsque les sociétés jouissent d'un minimum de bien-être économique qu'il est possible de parler de respect des droits de l'homme. C'est pourquoi la délégation turque est, elle aussi, déçue des résultats de la première Décennie du développement et, en particulier, du faible taux de croissance obtenu jusqu'ici. Manifestement, il est indispensable de prendre rapidement des mesures efficaces.

21. Consciente de ces problèmes, la Turquie attendait beaucoup de la deuxième session de la CNUCED, espérant qu'une fois le diagnostic établi et les lacunes mises en lumière, la Conférence prendrait des mesures pratiques pour ouvrir un chapitre plus constructif de la coopération économique, qui permettrait une expansion vigoureuse des économies du monde en voie de développement. Or la Conférence a déçu les espoirs mis en elle, au moment même où les perspectives de l'aide des pays développés aux pays en voie de développement sont plus défavorables que jamais depuis les années d'après guerre. Par suite de difficultés de balance des paiements et de problèmes économiques, un certain nombre des pays donateurs les plus importants sont moins en mesure d'aider le monde en voie de développement et moins disposés à le faire. En outre, une désillusion commence à se manifester dans certains secteurs de l'opinion publique des pays donateurs, due sans doute à l'idée que l'aide étrangère était un expédient relativement temporaire que l'on pourrait réduire au fur et à mesure que plus de pays atteindraient la phase de « décollage » de leur développement. Malheureusement, le développement économique n'est ni aisé ni rapide, et il est nécessaire de mieux informer l'opinion publique. C'est pourquoi la délégation turque accueille avec satisfaction la création d'un centre d'information

économique et sociale dont le Secrétaire général a parlé dans son allocution d'ouverture.

22. Un certain nombre de signes font bien augurer de la deuxième Décennie du développement. En premier lieu, la première Décennie a fermement établi le principe que le développement économique et social est une affaire commune de tous les pays, riches ou pauvres. A ce propos, la CNUCED a joué un rôle utile. En second lieu, on comprend mieux maintenant le processus du développement économique et les difficultés à surmonter. Tous les pays en voie de développement sont maintenant plus conscients de leurs problèmes économiques. Il est généralement reconnu que, si les pays recevant l'aide n'ont pas une volonté de développement et ne sont pas prêts à des efforts et à des sacrifices, l'aide étrangère est en grande partie gaspillée. Actuellement, le volume de l'assistance aux pays en voie de développement est très inférieur à celui qu'ils pourraient utilement absorber. C'est pourquoi ils devraient sans doute se demander ce qu'ils peuvent faire de plus par eux-mêmes pour accélérer leur développement. Par exemple, un pays peut utiliser ses propres ressources pour accélérer l'expansion de son système d'enseignement, ce qui n'exige pas d'importations considérables mais peut avoir de très heureux effets en rendant possible le développement par la suite.

23. Un événement encourageant de ces dernières années est le resserrement de la coopération entre les pays en voie de développement aux niveaux régional et sous-régional. Un autre est le fait que presque tous les pays en voie de développement ont compris la nécessité d'un plan de développement visant à équilibrer ressources et besoins, fixant des objectifs, établissant des priorités et permettant de répartir les efforts et les sacrifices de façon plus équitable entre les différents groupes de la société. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle utile pour aider à la mise au point d'un plan de développement, et les pays en voie de développement peuvent avec avantage coopérer entre eux dans cette tâche. Il a été encourageant d'entendre le Directeur général de la FAO parler de progrès sensibles en matière de production alimentaire mondiale (1532^e séance). En Turquie, les nouvelles variétés de blé créées au Mexique ont montré que l'on peut obtenir une augmentation remarquable des rendements sans une augmentation correspondante de la main-d'œuvre ou des surfaces cultivées.

24. En ce qui concerne aussi la question démographique, il y a des motifs d'optimisme. Les organismes des Nations Unies sont bien placés pour aider les pays en voie de développement à mettre les techniques de planification familiale à la portée de leur population pour un coût relativement modeste. Un plan pilote lancé dans une zone donnée avec l'assistance des Nations Unies pourrait facilement être étendu à tout le pays. Le plan de développement de la Turquie attribue une priorité élevée à la planification familiale, et, depuis 1965, un programme vigoureux est en application. Le Ministère de la santé publique diffuse des renseignements sur les méthodes de contraception et fournit les substances et le matériel à titre gratuit à ceux qui n'ont pas les moyens de les acheter. Des équipes mobiles ont été créées et il est prévu que le

pourcentage de la population informée augmentera chaque année de 5 %.

25. Les difficultés financières et économiques récentes des pays développés ont clairement montré le degré d'interdépendance économique dans le monde. Il est d'une importance capitale que les pays développés poursuivent leur politique d'expansion économique, et les dirigeants de ces pays semblent avoir accepté d'utiliser à cette fin les techniques et les instruments qui existent.

26. L'expansion et la multiplication des activités des organismes des Nations Unies font qu'il est essentiel qu'à sa session d'été le Conseil économique et social s'acquitte de ses tâches de coordination d'une manière complète et efficace, afin de réduire à un minimum les doubles emplois et le gaspillage, et les directeurs des institutions spécialisées doivent constamment s'attacher à en rationaliser les opérations. Il est encourageant d'apprendre que l'on étudie de nouvelles idées et de nouveaux moyens pour que les organismes des Nations Unies répondent mieux aux besoins pressants de leurs membres, et que l'on réexamine la capacité des agents chargés de l'exécution des projets du PNUD d'exécuter ces projets. La délégation turque considère que le représentant de la Suède a posé des questions très pertinentes. Il appartient maintenant aux membres du Conseil de trouver ensemble des réponses à ces questions.

27. M. HEYER (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la préoccupation essentielle du mouvement syndical libre tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement concerne l'emploi. Une politique de croissance économique ne peut être totalement justifiée que si elle ne laisse pas une partie de la population non employée ou sous-employée et, partant, dans l'impossibilité de profiter des avantages de l'expansion. C'est par rapport au droit au travail, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, que les syndicats libres jugent toute politique économique et y apportent leur contribution, que ce soit dans une économie neuve ou dans une économie arrivée à maturité. Car, quels que soient les techniques et les capitaux utilisés et les résultats obtenus, le développement repose en dernière analyse sur la réalité du travail humain.

28. Dans les pays en voie de développement, la croissance de la main-d'œuvre inemployée ou sous-employée est un sujet de grave préoccupation. Les nouvelles générations de travailleurs, composées d'émigrants des secteurs ruraux ou de jeunes gens en fin de scolarité, sont rejetées par l'économie moderne et frustrées dans leurs aspirations. Ils arrivent sur un marché qui n'est pas préparé à les accueillir et ils sont considérés comme une menace par ceux qui ont déjà un emploi. Il s'ensuit souvent que le droit à une juste rémunération et à une part des fruits de leur travail leur est refusé et qu'une pression s'exerce contre les droits syndicaux en général.

29. La CISL a été une des premières à s'inquiéter de ce que les objectifs de la Décennie du développement ne soient pas atteints: le taux de croissance du produit national brut est bien au-dessous du minimum prévu et l'aide des pays développés aux pays en voie de développement a été loin de représenter 1 % de leur revenu national.

Les syndicats libres n'ont pas hésité à mettre en cause les relations commerciales, monétaires, industrielles et culturelles entre pays développés et pays en voie de développement, relations qui sont encore trop souvent non organisées et déformées par le jeu d'intérêts égoïstes et à courte vue. L'échec dans la réalisation des objectifs de la Décennie du développement n'est toujours pas la cause essentielle de la situation actuelle de l'emploi dans les pays en voie de développement. On ne peut pas non plus en trouver l'explication dans l'explosion démographique; les syndicats libres reconnaissent la nécessité d'une action appropriée dans le domaine démographique mais celle-ci ne pourra avoir des effets qu'à long terme. Le véritable problème est la direction que prennent actuellement les efforts de développement au niveau tant national qu'international. Ce sont le choix des objectifs, la plupart du temps exprimés en termes purement économiques, et les décisions prises par les investisseurs privés et publics d'accroître la production dans un sens déterminé, c'est-à-dire en concentrant les capitaux et les techniques importées sur un nombre limité de travailleurs, qui sont responsables de la situation présente. On a vu s'implanter dans les pays en voie de développement des industries nécessitant de gros investissements en capitaux, mais utilisant une faible partie de la main-d'œuvre nationale dans des conditions de très haute productivité, tandis que la masse des travailleurs demeure dans des secteurs peu développés où ils ne disposent que d'un matériel rudimentaire. Il y a des écarts considérables de productivité et de rémunération entre ces deux parties de la population active. En termes économiques, le problème est de savoir si la concentration des investissements dans une seule direction est la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles, en d'autres termes si l'accroissement global de la production ne pourrait pas être plus élevé si les mêmes efforts étaient consacrés à la formation d'un nombre plus élevé de travailleurs.

30. Il est caractéristique de la situation actuelle que le véritable problème n'a jamais été sérieusement posé. On ne dispose ni sur le plan national ni sur le plan international des données nécessaires pour déterminer si des réformes agraires particulières ou le développement de petites industries doivent être envisagés en priorité, c'est-à-dire s'ils permettraient de créer des emplois et d'accroître le revenu d'un grand nombre de travailleurs dans une limite de temps raisonnable. Le choix des priorités devrait être fondé sur des données statistiques et des recherches appropriées.

31. M. Heyer ne nie pas la valeur des investissements dans les secteurs modernes de production dans les régions en voie de développement. Mais le cœur du problème n'est pas tant de savoir si un secteur moderne est nécessaire ou non que de déterminer le volume d'investissements qu'il peut absorber par rapport à celui qui est nécessaire pour assurer le progrès du secteur traditionnel, en vue d'éviter des disparités trop fortes entre ces deux secteurs. Avant d'entreprendre toute action, il faut procéder à des réformes structurelles dans tous les domaines afin de transformer et de développer les secteurs traditionnels. Cette méthode, que les syndicats libres préconisent depuis longtemps, a maintenant été adoptée pour la première fois, au niveau international, dans le Programme mondial de

l'emploi de l'OIT. Ce programme devrait être à la base de tous les programmes futurs de développement des Nations Unies qui constitueront la stratégie du développement pour les années soixante-dix. Le Directeur général du BIT a déclaré que le but du Programme mondial de l'emploi est d'enrayer l'exode rural toujours croissant et l'afflux dans les bidonvilles de personnes n'ayant aucune part au développement, que les meilleures méthodes de développement économique sont celles qui offrent des avantages essentiels en fournissant du travail au plus grand nombre possible de travailleurs, et que les programmes de développement orientés vers la création d'emplois doivent être fondés sur des bases sociales solides aussi longtemps qu'ils n'engendrent pas une stagnation économique.

32. Quant aux incidences de la situation économique et sociale dans les pays développés, M. Heyer dit que la politique économique préconisée par le mouvement syndical libre dans les sociétés industrielles avancées est centrée également sur la nécessité du plein emploi. La mise en valeur des nombreuses ressources inutilisées dans les systèmes de production des sociétés industrielles dépend à long terme des politiques de base en matière d'investissement, de reconversion des régions ou de secteurs industriels et de main-d'œuvre, en vue d'empêcher la création de goulets d'étranglement qui, trop souvent, bloquent la machine économique. C'est un des aspects les plus importants de la politique économique, et les organisations syndicales lui accordent une grande attention. Mais, dans la situation présente, la préoccupation la plus immédiate concerne le niveau global d'activité économique qui dépend essentiellement de la demande privée de biens de consommation de masse, soutenue par une élévation régulière du pouvoir d'achat. L'expansion de la demande et de la production est liée à la politique monétaire. Le mouvement syndical libre a toujours souligné que des taux d'intérêt élevés sont synonymes d'une politique déflationniste, mais une telle politique ne résoudrait rien. Une politique d'expansion économique est le seul moyen de faire face aux difficultés de la balance des paiements. Les syndicats libres se sont prononcés en faveur du renforcement du système monétaire international et de l'extension des droits de tirage sur le FMI.

33. En ce qui concerne la politique des revenus, les syndicats libres n'appuieront en aucun cas une politique restrictive des salaires fondée sur les méthodes traditionnellement utilisées pour contrôler les coûts et les revenus dans une situation économique difficile. Une politique des revenus ne peut être utile que si elle est associée à d'autres méthodes pour encourager une reprise économique: c'est dans cette seule perspective que les syndicats pourraient participer à une politique des revenus qui, en tout cas, devrait couvrir les revenus non salariaux et être accompagnée de son complément indispensable, à savoir une politique des prix stables.

34. La principale caractéristique de l'économie industrielle à travers le cours des deux dernières décennies a été l'évolution rapide de sa structure, de ses techniques de production et de ses méthodes d'organisation et de gestion des unités de production. Cette évolution ne va pas sans poser des problèmes, dont le principal est la

situation de la main-d'œuvre. Les conséquences pour la main-d'œuvre sont en effet d'autant plus sensibles que les transformations structurelles exigent une plus grande mobilité professionnelle et géographique, un recyclage, la transformation des conditions de recrutement et de carrière, la révision des distinctions traditionnelles entre les catégories professionnelles, la modification des structures hiérarchiques et la réorganisation des systèmes de rémunération. Pour réduire le coût social du changement industriel, il faut donc une politique active de la main-d'œuvre impliquant l'adaptation du système général d'éducation et l'amélioration du système de formation professionnelle et de recyclage. Parallèlement, une politique régionale doit être élaborée en vue de donner de nouvelles bases de départ à des industries ou à des régions qui subissent des changements structurels importants. La politique d'investissements doit être à la fois conçue comme une mesure anticyclique et un moyen d'encourager l'organisation rationnelle des entreprises dans le cadre du développement régional.

35. En plus du plein emploi et de l'élévation du niveau de vie des travailleurs, les syndicats libres dans les sociétés industrielles avancées poursuivent deux autres objectifs caractéristiques. Le premier est de réduire les disparités sociales qui persistent au détriment des consommateurs non productifs, comme les très jeunes, les très vieux et les malades, ou de ceux dont la force de travail n'est pas utilisée, comme les chômeurs, les gens non instruits et les victimes d'une discrimination. Cela sous-entend une action syndicale dans le domaine de la politique fiscale et familiale, des salaires, des allocations de chômage, de la santé, de l'éducation et autres services publics, action orientée spécialement vers une aide aux catégories défavorisées.

36. Le deuxième objectif est de transformer les systèmes de consommation et de production en proposant un ordre de priorité autre que celui qui découle du fonctionnement du marché. Les secteurs prioritaires sont l'éducation, les formes culturelles de loisirs, la santé, la construction de logements, l'aménagement du territoire, la rénovation urbaine, le développement d'une infrastructure adéquate des moyens de transport et des facilités communautaires, et l'amélioration de la salubrité publique.

37. L'époque actuelle est marquée par une croissance économique sans précédent dans l'histoire. Le danger est que le système productif devienne une fin au lieu d'un moyen. La production doit être au service des hommes d'aujourd'hui et de demain.

38. M. PIETRYGA (Confédération internationale des syndicats chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que la CISC apprécie vivement ce qu'a dit le Secrétaire général sur la nécessité d'intégrer l'individu dans l'œuvre du progrès économique et social à tous les stades de la planification et de la mise en œuvre des programmes.

39. L'erreur que l'on a commise au début de la présente Décennie du développement a été de supposer qu'il suffisait, pour atteindre le but, d'obtenir les ressources financières et l'assistance technique nécessaires. Toutefois, lorsqu'on a fait le point à mi-chemin, on s'est rendu compte que l'attention insuffisante accordée aux aspects sociaux et le manque de participation des peuples consti-

tuait un obstacle au progrès. S'agissant du facteur de la population, par exemple on s'est efforcé de planifier la famille sans donner aux parents la base éducative qui leur permette de prendre une décision libre. Le droit à la planification familiale, débattu à la Conférence internationale des droits de l'homme, implique la capacité intellectuelle de l'accepter ou de la refuser. La liberté en matière de planification de la famille est fictive tant que règnent l'ignorance et la pénurie. C'est le faible rôle que l'on attribue à l'ouvrier et au paysan dans la structure sociale des pays ou des régions pauvres qui favorise un comportement antiproductif et antisocial. Ni la planification de la famille ni la formation professionnelle ne peuvent mobiliser les ressources humaines en vue du développement tant que les gens vivent dans des logements délabrés, malsains et surpeuplés.

40. On se trouve placé dans un cercle vicieux car le manque de participation de la population freine le progrès économique et, d'autre part, la majorité de la population n'est pas en mesure de participer du fait qu'elle n'est pas intégrée dans la structure sociale. Il y a lieu de féliciter l'OIT d'avoir abordé le problème à la quarante-huitième session de la Conférence internationale du Travail et d'avoir adopté la résolution III sur la conception des méthodes démocratiques de programmation et de planification pour le développement économique et social. Le Directeur général du BIT a précisé que les organisations de travailleurs, les coopératives, les organismes responsables de la formation des cadres dirigeants d'entreprises et les entreprises elles-mêmes sont les mieux qualifiés pour opérer les changements de structures socio-économiques nécessaires pour sortir de ce cercle vicieux.

41. Quel est le rôle du Conseil dans cette phase de transition entre la première et la deuxième Décennie du développement? Le problème va au-delà d'une recommandation tendant à accorder une aide accrue aux organisations. L'État est devenu le rouage fondamental de l'économie. Les sociétés industrielles et les sociétés en voie de développement sont devenues des sociétés étatiques au service de souverainetés et de stratégies antagonistes. Ce genre d'égoïsme national paralyse le développement. A sa conférence de presse du 10 juillet 1968, le Secrétaire général a déclaré, à propos de la deuxième Décennie du développement, que la prospérité et les intérêts nationaux dépendaient du progrès et de la paix internationale. La CISC tient à ajouter que la solidarité et les efforts internationaux ne pourront aboutir si les États n'entreprennent pas les réformes de structure qui s'imposent. M. Pietryga espère que les représentants feront leurs conclusions qui figurent dans l'introduction à la première partie de l'*Étude sur l'économie mondiale, 1967 (E/4488)* concernant les différences entre les secteurs « moderne » et « traditionnel » au sein d'une même économie.

42. Ce n'est pas seulement dans les pays en voie de développement qu'il y a lieu de procéder à des réformes de structure, bien que ceux-ci doivent naturellement avoir la priorité. Toute aide au développement, soit bilatérale soit internationale, même si elle dépasse 1 % du revenu national net ou du produit national brut, objectif fixé par la deuxième session de la CNUCED, serait une hypocrisie et une tromperie si les structures économiques des pays industrialisés ne devenaient pas plus souples et plus ouvertes aux besoins des pays en voie de développement. Elle devrait être accompagnée d'une politique sociale dynamique afin que le protectionnisme de certaines industries menacées par la concurrence des pays en voie de développement ne soit plus pratiqué sous le prétexte de conséquences néfastes pour la main-d'œuvre. Une politique sociale dynamique et souple qui tienne compte des répercussions des importations de produits finis, semi-finis et autres provenant des pays en voie de développement, ainsi que de l'évolution provoquée par l'automatisation et les changements technologiques, devrait être revendiquée par les pays industrialisés avec la même vigueur que les réformes agraires et éducatives et celles relatives à d'autres domaines. Quelques chiffres indiqués dans le chapitre V de la première partie de l'*Étude sur l'économie mondiale, 1967 (E/4488/Add.5)* donnent la preuve que cette revendication est réaliste et praticable.

43. Pour créer la stratégie qui permette d'atteindre les objectifs susmentionnés, il est indispensable que les populations participent à l'élaboration des plans et à leur mise en œuvre. Si l'*Étude* indique que la planification est nécessairement une fonction du gouvernement, elle conclut aussi que la planification doit être une fonction de la société tout entière et qu'elle doit intéresser toutes les couches de la population. Après lecture des textes des résolutions adoptées dans le passé, on se sent gêné de devoir revenir sur ces questions. La CISC et ses 70 organisations affiliées ont donné une large publicité à ces résolutions, parce que les travailleurs croient à la dynamique de la société internationale. Mais quel est le résultat de ces résolutions? Le programme des Nations Unies fait, en 1967, moins de place au développement social qu'en 1966. Les chiffres absolus ne sont pas insatisfaisants mais la tendance est déprimante. Le Secrétariat de l'ONU et ceux des organismes chargés de ces programmes ne sont pas restés inactifs; ce sont les structures existantes qui ont rendu leurs efforts inefficaces. Les travailleurs espèrent que le Conseil ne se bornera pas seulement à faire des déclarations programmatiques mais qu'il adoptera des mesures concrètes dans le cadre des programmes des Nations Unies et qu'il lancera un appel à tous les gouvernements pour les conjurer de ne pas renier les principes dont ils sont partisans depuis des années.

La séance est levée à 17 h 15.